

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le dix juillet, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr PAINCO Alexandre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 juillet 2008

PRESENTS : PAINCO Alexandre, HUI Philippe, MOREAU Gérard, VAN DER GRINTEN Marcus, GOLOUBENKO Philippe, GOOSKENS Jacqueline, COLMENERO Serge,

ABSENTS : CAPTIER Antoine (procuration à PAINCO Alexandre) MATEYA Marie-Christine (procuration à GOLOUBENKO Philippe) HUI Odile (procuration à HUI Philippe)

I – ROUTE FORESTIERE DE SERRE MIJANE

L'ONF propose la création du chemin de Serre Mijane avec les communes de Granes et St Just et le Bézu

Avantages : le chemin peut permettre un accès aux pompiers

Marcus : il faut craindre la circulation des 4x4

Mr le Maire : Interdiction de toute circulation

Vote : 10 voix pour avec demande de report de la participation de la commune sur le budget 2010

II – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour que la commune puisse utiliser les services techniques de la communauté de communes pour la réalisation de petits travaux d'entretien courant et le service administratif pour assurer le secrétariat de mairie, il y a lieu de signer une convention

Vote : 10 voix pour

Le conseil souhaite que la communauté de communes s'équipe d'une cuve liquides alimentaires pour dépanner en cas de pénurie d'eau

III – ASSURANCES

Actuellement, le SPIC et la Mairie paient 5.583 €uros d'assurances à la SMACL

Plusieurs devis ont été demandés :

AXA semble offrir un tarif bien plus avantageux (60% en moins) mais il faut épilucher les documents et leur demander de certifier les mêmes garanties que la SMACL.

GROUPAMA propose le même tarif qu'AXA pour la mairie mais le double pour le SPIC

Remis à la prochaine séance, attendre les garanties d'AXA pour se prononcer

IV – EAU CAPTAGE

Mr le Maire remercie Marcel, La Lyonnaise des Eaux, les conseillers, la population qui ont su agir efficacement lors de la panne d'eau de dimanche.

Nous allons installer 2 pompes mais il faut aménager l'armoire électrique en conséquence.

Nous attendons les devis pour demander les subventions.

L'autre problème est l'état du captage. Marcel et Richard ont débroussaillé et il faut vider la bêche pour la nettoyer. Un devis de l'entreprise SRAL LATP pour ces travaux s'élève à 1.554 €TTC.

Il serait aussi nécessaire de rehausser le coffret pour éviter tout risque d'entrée d'eau

Décision : on demande 2 devis supplémentaires pour choisir le mieux disant

V – PARKING

Les travaux du parking sont terminés. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil général

Vote : 10 voix pour

VI – CARTE COMMUNALE

Suite à la réunion du 4 juillet avec Mme POSTAL, Mr BELTRAN, Mme LEGOFF-DUCHATEAU et Mme BAILLS, il a été décidé de suspendre la carte communale. Les motifs de cette décision : dossier incomplet remis à Mme Postal, révision du périmètre et modifications diverses. Il y a donc lieu d'annuler la délibération en date du 24 février 2008

Vote : 10 voix pour

VII – ZPPAUP

Remis à une prochaine séance

VIII – DIVERS

- Démarche d'Aline CHADEFAUD pour aménager le sentier botanique « Pierre Falcone » en véritable sentier botanique, c'est à dire identifier par des panneaux certains arbres ou arbustes. Le devis de ces panneaux s'élève entre 1.200 et 1.600 € La communauté de communes a donné un accord de principe pour participer à ce projet ainsi que la SCI « Les Jeandous ». Demande de participation de la commune et demande d'autorisation d'intégrer ce sentier aux sentiers de randonnées de la commune.
Décision : demander à Aline de venir au prochain conseil municipal pour étudier la question avec elle.
- Lettre de Mr Jean-Pierre GARCIA demandant l'autorisation de photographier dans de bonnes conditions techniques la fresque située dans l'église contenant des signes. Il propose de mettre à notre disposition l'essentiel des clichés et le résultat de l'étude.
Décision : accord mais hors saison touristique et sous contrôle d'un élu (Philippe Goloubenko se charge de l'affaire)

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire
A.PAINCO